

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/238

Objet : Travaux de raccordement au réseau des eaux usées

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 02/12/2025 par l'EURL QUEMION, agissant pour le compte de la Commune de Vic-Fezensac en vue d'occuper le domaine public au 21 rue de la République, afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau des eaux usées pour la période du 08/12/2025 au 19/12/2025,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : L'EURL QUEMION est autorisée à occuper le domaine public au 21 rue de la République, afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau des eaux usées pour la période du 08/12/2025 au 19/12/2025.

Article 2 : Durant les travaux, des véhicules pourront stationner sur le trottoir, la circulation sera maintenue en permanence et réglée au moyen de panneaux B15 et C18 .

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier et d'interdiction de circuler sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 4 décembre 2025

Le Maire
Barbara NETO

